



Conseil économique et social

Distr. générale
3 février 2023
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Soixante-dixième session

Genève, 18 et 19 avril 2023

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Rapport sur les activités du Comité exécutif

Rapport sur les activités du Comité exécutif

Note de la Présidente du Comité exécutif

Le Comité exécutif agit au nom de la Commission économique pour l'Europe (CEE) entre les sessions biennales de la Commission et est habilité à traiter toute question relative aux activités de la CEE conformément à son mandat et à son Règlement intérieur (ECE/EX/3/Rev.2). Comme le prévoit le paragraphe 4 de ce document, le Comité exécutif présente à chaque session de la Commission un rapport complet sur ses activités et ses projets.

Le présent document est soumis à la CEE à sa soixante-dixième session pour alimenter les débats au titre du point 6 de l'ordre du jour ; il porte sur la période allant de mai 2021 à janvier 2023, soit de la 116^e à la 126^e réunion du Comité exécutif.



I. Introduction

1. Le Comité exécutif a été créé par les États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) comme suite à la réforme de 2005. Entre les sessions biennales de la Commission, il agit au nom de celle-ci et est habilité à traiter toute question relative aux activités de la CEE conformément à son mandat (ECE/EX/3/Rev.2).
2. À sa soixante-neuvième session, en 2021, la Commission a élu pour deux ans l'Autriche à la présidence et la Suisse et le Turkménistan à la vice-présidence.
3. Le Comité exécutif s'est réuni périodiquement et l'ordre du jour de chaque réunion a été établi par la Présidente, en consultation avec les Vice-Présidents et la Secrétaire exécutive. On trouvera sur le site [Web de la Commission](#) la documentation complète relative aux travaux du Comité.

II. Assurer la continuité des activités pendant la pandémie de COVID-19

4. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et des mesures de protection prises par le pays hôte et l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) dans ce cadre, la prestation de services de conférence a continué d'être soumise à des restrictions au cours de la période considérée. Les réunions en présentiel étant temporairement suspendues au Palais des Nations à Genève (aux deuxième et troisième trimestres de 2020), l'ONUG a assuré la continuité des services grâce à un dispositif de réunions à distance, sous forme de réunions virtuelles qui ont pu par la suite bénéficier de services d'interprétation simultanée à distance. Lorsque les réunions en présentiel ont pu reprendre au quatrième trimestre de 2020, l'imposition de règles de distanciation sociale a entraîné une baisse temporaire de la capacité d'accueil des salles de réunion et des prestations générales de services de conférence, qui s'est traduite par une réduction du nombre de réunions et de la durée des sessions. C'est ainsi que sont apparues les réunions sous forme dite « hybride », qui permettent de combiner participation en présentiel et à distance. L'ONUG s'est doté des capacités nécessaires à l'hébergement de plateformes pouvant fournir des services d'interprétation à distance et a modernisé les salles de conférence pour permettre la reprise des réunions avec interprétation. La capacité d'accueil de ce type de réunions a augmenté progressivement tout au long de l'année 2021. L'annexe I contient un tableau qui donne une vue d'ensemble de la réduction des capacités de prestation de services des conférence aux organes subsidiaires de la CEE entre 2020 et 2022.
5. Les États membres de la CEE ont salué le travail effectué par le secrétariat pour renforcer les mesures visant à assurer la continuité des activités afin de respecter le calendrier officiel des réunions et ont adopté des procédures spéciales pour adapter temporairement les modalités de réunion et de prise de décisions du Comité exécutif aux capacités de prestation de services de conférence pendant les différentes phases de la pandémie de COVID-19.

A. Procédures spéciales mises en place pendant la pandémie de COVID-19

6. L'annexe II contient la liste des décisions relatives à la prolongation des procédures spéciales adoptées au cours de la période considérée pour faciliter la continuité des activités, en cas d'impossibilité de tenir des réunions formelles en présentiel (la plus récente étant la décision ECE/EX/2022/L.15, adoptée à sa 125^e réunion, le 30 novembre 2022), qui autorise la Présidente de la Commission à continuer à utiliser jusqu'au 15 mai 2023 les procédures spéciales pendant la période de la COVID-19 pour la prise de décisions du Comité exécutif approuvées initialement le 6 avril 2020.

7. Le Comité exécutif étend, jusqu'au 15 mai 2023, l'application des procédures spéciales approuvées pour les organes subsidiaires du :

a) Comité des transports intérieurs, telles qu'elles figurent dans le document ECE/EX/2020/L.4, initialement approuvées le 29 mai 2020 ;

b) Comité de l'énergie durable, telles qu'elles figurent dans le document ECE/EX/2020/L.4, initialement approuvées le 29 mai 2020 ;

c) Comité directeur des capacités et des normes commerciales, telles qu'elles figurent dans le document ECE/EX/2020/L.10, initialement approuvées le 5 octobre 2020 ;

d) Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, telles qu'elles figurent dans le document ECE/EX/2020/L.11, initialement approuvées le 5 octobre 2020.

8. Comme il est souligné dans les procédures spéciales, ces modalités sont exceptionnelles et limitées dans le temps. Le secrétariat a régulièrement tenu le Comité exécutif informé de leur application.

B. Procédure de prise de décisions lors de réunions formelles avec participation à distance

9. En ce qui concerne les réunions hybrides, le Comité exécutif a prolongé à plusieurs reprises les « Procédures de prise de décisions lors de réunions formelles avec participation à distance » (ECE/EX/2020/L.12), initialement adoptées le 5 octobre 2020 (la dernière en date étant la décision ECE/EX/2022/L.15, adoptée à sa 125^e réunion, le 30 novembre 2022). Cette procédure prévoit que toutes les décisions prises au cours des réunions à distance doivent être confirmées par une procédure d'approbation tacite, qui constitue une mesure de précaution au cas où un participant inscrit n'aurait pu prendre part à la réunion pour des raisons techniques.

10. L'annexe III contient une liste de toutes les réunions tenues pendant la période considérée pour lesquelles cette procédure a été appliquée. Dans la totalité des cas (90 réunions concernées), la procédure d'approbation tacite s'est achevée sans qu'il y ait d'objection. Le secrétariat a régulièrement tenu le Comité exécutif informé de l'application des décisions. De plus amples informations sont disponibles sur le site Web du Comité exécutif, sous la rubrique « [La procédure d'approbation tacite](#) ».

C. Importance de l'entière disponibilité des services de conférence

11. Lorsque l'ONUG a finalement levé ses dernières mesures de protection, au 1^{er} janvier 2023, les procédures spéciales ont été maintenues comme mécanisme d'atténuation des risques jusqu'au 15 mai 2023, comme décidé auparavant.

12. Dans sa décision ECE/EX/2022/L.15, le Comité exécutif réitérait l'importance de la disponibilité des services de conférence pour assurer la bonne gestion du calendrier officiel des réunions de la CEE en cas de situation de *force majeure*. Cela incluait la fourniture exceptionnelle de services d'appui aux réunions hybrides et d'interprétation simultanée à distance, selon les besoins. À cet égard, le Comité exécutif demandait au secrétariat de la CEE de poursuivre son dialogue avec les entités compétentes du Secrétariat au siège de l'ONU afin de faire progresser la planification d'urgence nécessaire, étant entendu que la mise en œuvre des mesures de continuité des activités ne serait pas financée par la section 20 du budget. En outre, il invitait l'Assemblée générale à tenir compte de ce qui précédait lorsqu'elle examinerait les solutions à apporter aux problèmes liés à la gestion des conférences.

III. Principaux résultats

13. Entre mai 2021 et janvier 2023, le Comité exécutif a tenu 10 réunions formelles et 17 consultations informelles. Une autre réunion formelle devrait se tenir avant la session de la Commission en avril 2023.

14. Conformément au paragraphe 3 de son mandat, le Comité exécutif a examiné, évalué et approuvé les programmes de travail des comités sectoriels suivants :

- a) Comité des politiques de l'environnement ;
- b) Comité des forêts et de l'industrie forestière ;
- c) Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire ;
- d) Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé ;
- e) Comité de l'énergie durable ;
- f) Conférence des statisticiens européens ;
- g) Comité des transports intérieurs ;
- h) Comité directeur des capacités et des normes commerciales ;
- i) Groupe de travail permanent sur le vieillissement.

15. Le Comité exécutif a approuvé la création, le renouvellement du mandat, le mandat et les plans de travail de groupes relevant des comités sectoriels, et examiné avec les présidents et vice-présidents des comités sectoriels les rapports de ces comités sur l'exécution de leur programme de travail et d'autres questions pertinentes. On trouvera dans l'annexe IV du présent document la liste des décisions approuvées par le Comité exécutif concernant chacun de ces organes de la CEE.

16. Au cours de la dernière période intersessions, le Comité exécutif a également été saisi d'un certain nombre d'autres questions qui sont présentées par ordre alphabétique dans l'annexe V.

17. Le Comité exécutif a participé activement, pour la région de la CEE, aux préparatifs des Forums régionaux pour le développement durable de la région de la Commission économique pour l'Europe de 2021 et 2022, et a été informé de leurs résultats. Les deux forums, tenus à Genève les 17 et 18 mars 2021 et les 6 et 7 avril 2022, respectivement, sous forme hybride et virtuelle, se sont déroulés dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et ont axé leurs travaux sur les moyens d'avancer dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) tout en luttant contre la pandémie et en favorisant la reprise. Leurs rapports ont été soumis aux instances politiques de haut niveau sur le développement durable en 2021 et 2022, accompagnés des résumés des débats établis par les présidents, en tant que contributions officielles de la région de la CEE. De plus amples informations sont disponibles sur le site [Web du Forum régional](#).

18. Le Comité exécutif a approuvé la création du Forum des maires en tant qu'organe subsidiaire du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire, qui se réunira chaque année à Genève.

19. Le secrétariat a rendu compte au Comité exécutif des activités d'évaluation et a présenté ses rapports annuels sur l'évaluation pour 2020 et 2021, respectivement. Le Comité exécutif a adopté la politique d'évaluation, dont la version de 2014 a été actualisée compte tenu des derniers mandats dans ce domaine. Il a également révisé le plan de travail d'évaluation pour 2022 et a approuvé les plans pour 2023 et 2024. Quatre évaluations sont réalisées lors de chaque exercice biennal : trois au niveau du sous-programme et une au niveau du programme. Le Comité exécutif a également été informé des résultats de l'évaluation de la collaboration avec le secteur privé.

20. Dans le domaine de la coopération technique, le Comité exécutif a adopté la stratégie de coopération technique de la CEE, qui a été révisée pour tenir compte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, des ODD et d'autres objectifs de développement arrêtés au niveau international, ainsi que des résultats de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et des recommandations pertinentes formulées par le Bureau du contrôle interne. En outre, dans les rapports annuels sur la coopération technique pour 2020 et 2021, le secrétariat décrit au Comité exécutif l'appui fourni à 17 pays de programme de la région de la CEE grâce à la mise en œuvre de projets extrabudgétaires, au Programme ordinaire de coopération technique et à des projets de coopération technique financés par le Compte de l'ONU pour le développement. Dans ce cadre, 274 activités de coopération technique ont été menées à bien en 2020 et 473 en 2021. Les rapports contiennent également des plans révisés de mobilisation des ressources, à la suite de l'approbation en 2020 de la stratégie révisée de mobilisation des ressources.

21. Le secrétariat a présenté le rapport sur les partenariats pendant la période 2021-2022 et a informé le Comité exécutif de l'objectif des partenariats formels et informels conclus dans le cadre des huit sous-programmes de la CEE, de leurs incidences et de leurs perspectives.

22. Le Comité exécutif a également examiné les projets de plans-programmes de la CEE pour 2023 et 2024.

23. Le Comité exécutif a été informé des travaux du Programme spécial pour l'Asie centrale (SPECA) et des activités connexes.

24. Le secrétariat a indiqué au Comité exécutif que la CEE avait assumé le rôle de coordonnatrice des cinq commissions régionales en 2022, ce qui lui avait donné l'occasion de présenter ses compétences spécialisées ainsi que celles des autres commissions dans diverses instances internationales et de donner plus de visibilité à la dimension régionale des activités de l'Organisation des Nations Unies.

25. Le Comité exécutif a été informé de l'application de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap à la CEE. Les travaux menés dans le cadre de ses sous-programmes avaient permis à la CEE de continuer à intégrer à ses programmes et projets les aspects pertinents relatifs à l'inclusion, et à prendre en compte la dimension relative au handicap dans l'élaboration des règles et des normes.

Préparatifs de la soixante-dixième session de la Commission

26. À la demande du Comité exécutif, le secrétariat a passé en revue les avantages et les inconvénients des modalités de participation à distance adoptées à la soixante-neuvième session de la Commission (réunions hybrides, messages préenregistrés, diffusion sur le Web). Les conclusions de cet examen ont été prises en compte dans les préparatifs de la soixante-dixième session.

27. Sur la base de l'expérience tirée de la soixante-neuvième session de la Commission, le Comité exécutif a également décidé de choisir rapidement, c'est-à-dire à la fin de l'année à laquelle a lieu la session de la Commission, le thème transversal du débat de haut niveau de la session suivante, afin d'encourager une large participation de ses organes subsidiaires aux préparatifs. C'est ainsi qu'il a décidé en décembre 2021 du thème suivant pour 2023 : « Les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE ».

28. Tout au long de la période considérée, les organes subsidiaires ont participé à l'exécution des décisions de la soixante-neuvième session, notamment en ce qui concerne le thème transversal, à savoir « Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la CEE ». Le Comité exécutif a été périodiquement informé de l'état d'avancement de ces travaux. Un rapport de situation sera présenté à la soixante-dixième session.

IV. Faits nouveaux survenus dans la région de la Commission économique pour l'Europe et implications pour les travaux de la Commission

29. À la 121^e réunion du Comité exécutif, le représentant de l'Ukraine a demandé l'inscription à l'ordre du jour d'un point supplémentaire intitulé « Faits nouveaux survenus dans la région de la Commission économique pour l'Europe ». Cette proposition n'ayant pu être adoptée par consensus, les États membres ont procédé à un vote enregistré, qui a recueilli 34 voix pour l'inscription de ce point à l'ordre du jour, deux voix contre et 4 abstentions.

30. Au cours de la même réunion, deux décisions ont été proposées au titre de ce point, par la délégation de l'Ukraine et par la délégation des États-Unis d'Amérique, respectivement. Après un débat sur le mandat de la CEE et le cadre procédural régissant le Comité exécutif, les États membres ont décidé d'ajourner la réunion afin d'avoir plus de précisions sur l'application du Règlement intérieur.

31. À la reprise de la 121^e réunion, le Comité exécutif a adopté la décision ECE/EX/2022/L.6, présentée par l'Ukraine, à l'issue un vote enregistré ayant recueilli 40 voix pour, deux contre et six abstentions. Il a également adopté la décision ECE/EX/2022/L.7, présentée par les États-Unis, par 39 voix pour, deux voix contre et huit abstentions, à l'issue d'un vote enregistré¹.

32. À la 123^e réunion du Comité exécutif, toujours au titre de ce point de l'ordre du jour, les États membres ont adopté la décision ECE/EX/2022/L.12/Rev.1, présentée par la délégation de l'Ukraine et coparrainée par la délégation de l'Union européenne et ses États membres, par un vote enregistré qui a recueilli 32 voix pour, aucune voix contre et deux abstentions.

33. A la 124^e réunion du Comité exécutif, le débat sur ce point de l'ordre du jour s'est poursuivi, dans le cadre du suivi des décisions prises précédemment.

V. Difficultés et orientations pour l'avenir

34. Les événements récents survenus dans la région de la CEE jettent une ombre sur les travaux de la Commission. Dans la décision ECE/EX/2022/L.6 du Comité exécutif, les États membres ont notamment pris note de « la situation extraordinaire que connaît la région de la Commission économique pour l'Europe », et ont rappelé « la résolution ES-11/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée "Agression contre l'Ukraine" ».

35. En 2022, la CEE a célébré le 75^e anniversaire de sa création. Elle continue d'apporter une forte valeur ajoutée aux peuples de la région, et la déclaration faite par ses États membres à l'occasion de la soixante-septième session de la Commission² reste valable, à savoir :

Dans les limites de son mandat, la CEE a été et demeure pour les pays membres une plateforme efficace où ils puisent, grâce à la concertation, les solutions aux difficultés qui sont les leurs. L'histoire de la CEE montre la souplesse et l'efficacité avec laquelle cette plateforme a servi par le passé à unir les efforts de tous dans la recherche de réponses concrètes à différents problèmes. D'ici à 2030, cette même plateforme peut contribuer à une intégration et une coopération économiques accrues pour maintenir et renforcer les relations économiques des pays européens, tant entre eux qu'avec les autres pays du monde, et faciliter la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il importe que le dialogue économique offre une perspective de durabilité, d'inclusion, de paix et de prospérité dans toute la région, et qu'il soit guidé par les buts et les principes de la Charte des Nations Unies, notamment le plein respect du droit international.

¹ On trouvera dans les Conclusions du Président, adoptées à la réunion suivante et disponibles sur le site [Web des réunions du Comité exécutif](#), une présentation détaillée des débats sur cette question.

² [E/ECE/1483](#), par. 3.

36. Une collaboration multilatérale efficace est indispensable à l'heure où la communauté internationale s'emploie à résoudre les multiples crises qui frappent la planète. La soixante-dixième session de la Commission offre un cadre pour la poursuite de l'action commune, en particulier le débat de haut niveau qui sera organisé sur le thème « Les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE ». Ce sont les États membres eux-mêmes qui se sont donnés l'ambitieuse mission de favoriser le changement : « Une transformation verte est nécessaire de toute urgence pour relever les défis pressants auxquels le monde fait face, notamment pour opérer une transition énergétique durable, adopter des solutions à faible intensité de carbone, lutter contre les changements climatiques, remédier à l'appauvrissement de la biodiversité et réduire les pressions exercées sur l'environnement. Les technologies numériques ouvrent de nouvelles possibilités pour le développement économique, la mise en œuvre de politiques et la gestion des services publics. Elles offrent également la possibilité d'améliorer la gestion des ressources naturelles et facilitent le passage à une économie circulaire ... »³.

37. Les difficultés auxquels la région de la CEE et le monde doivent faire face sont considérables – la CEE dispose des compétences nécessaires pour contribuer de manière significative aux décisions concernant la marche à suivre dans les domaines relevant de son mandat et appuyer les États membres dans leurs efforts pour accélérer la transformation verte de leurs systèmes économiques afin d'atteindre les ODD et les objectifs et engagements définis dans l'Accord de Paris.

³ [E/ECE/1502](#), par. 3.

Annexe I

Réductions des prestations des services de gestion des conférences liées à la COVID¹

		<i>Séances avec interprétation simultanée à distance</i>	<i>Participants dans la salle</i>
2020			
3 ^e trimestre	Annulation des réunions sur place		0
4 ^e trimestre	1 réunion par jour avec interprétation	Séances de 2 heures	5
2021			
1 ^{er} trimestre	1 réunion par jour avec interprétation	Séances de 2 heures	5
2 ^e trimestre	1 réunion par jour avec interprétation	Séances de 2 heures	15
3 ^e trimestre (3 ^e semaine de septembre 2021)	2 réunions par jour avec interprétation (l'une gérée par l'ONUG et l'autre par la CEE) ²	Séances de 3 heures	15
4 ^e trimestre	2 réunions par jour avec interprétation (l'une gérée par l'ONUG et l'autre par la CEE)	Séances de 2 heures	15
2022			
1 ^{er} semestre (avril 2022)	2 réunions par jour avec interprétation (gérées par ONUG)	Séances de 2 heures	s.o.
2 ^e semestre	3 réunions par jour avec interprétation (gérées par l'ONUG)	Séances de 2 heures (à partir de juin 2022, la réunion avec interprétation simultanée à distance de 2 heures peut être suivie d'une réunion en anglais seulement)	s.o.

¹ En temps habituel, la CEE peut bénéficier de la prestation de services de conférence pour trois réunions par jour, c'est-à-dire trois séances de trois heures pendant lesquelles l'interprétation est assurée dans les langues de travail (en anglais, français et russe). Le tableau indique de quelle façon l'organisation des réunions en présentiel a été aménagée en fonction de l'évolution de la pandémie. Des réunions supplémentaires ont été organisées sous forme virtuelle dans le cadre des procédures spéciales adoptées par le Comité exécutif.

² Afin d'exploiter au mieux la capacité de réunion disponible, le personnel de la CEE a assumé pendant un certain temps les fonctions techniques nécessaires à l'organisation et à la gestion des réunions à distance, jusqu'à ce que l'ONUG dispose de davantage de personnel capable de répondre à ces nouveaux besoins.

Annexe II

Procédures spéciales mises en place pendant la pandémie de COVID-19

Pendant la période considérée, le Comité exécutif a autorisé la Présidente de la Commission à continuer à utiliser les procédures spéciales appliquées pendant la période de la COVID-19 approuvées initialement le 6 avril 2020, comme suit :

<i>Réunion du Comité exécutif</i>	<i>Décision</i>	<i>Date d'expiration</i>
116	<u>ECE/EX/2021/L.9</u>	31 juillet 2021
117	<u>ECE/EX/2021/L.10/Rev.1</u>	31 décembre 2021
119	<u>ECE/EX/2021/L.15/Rev.1</u>	30 juin 2022
122	<u>ECE/EX/2022/L.9</u>	31 décembre 2022
125	<u>ECE/EX/2022/L.15</u>	15 mai 2023

Annexe III

Réunions des organes subsidiaires pour lesquelles les procédures de prise de décisions lors de réunions formelles avec participation à distance ont été utilisées

Comme indiqué dans la décision ECE/EX/2020/L.12, les procédures de prise de décisions lors de réunions formelles avec participation à distance ont été utilisées pour les réunions énumérées ci-après. Le Comité exécutif a été régulièrement informé de l'application de ces procédures qui, sans exception, ont confirmé les décisions prises au cours des réunions tenues sous forme hybride.

Réunion du Comité exécutif
à laquelle l'achèvement
de la procédure a été notifié

Réunions formelles avec participation à distance

116	<ul style="list-style-type: none"> - 183^e session du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules ; - 82^e session du Forum mondial de la sécurité routière ; - 42^e session du Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières ; - Réunion commune de la Commission d'experts du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses ; - 121^e session du Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) ; - 27^e session de la Plénière du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) ; - 84^e session du Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse ; - 23^e session du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement ;
117	<ul style="list-style-type: none"> - 83^e session du Groupe de travail de la pollution et de l'énergie ; - 157^e session du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports ; - 14^e session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé ; - 72^e session du Groupe de travail des statistiques des transports ; - 59^e session du Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure ; - 184^e session du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules ;
118	<ul style="list-style-type: none"> - 6^e session du Comité directeur des capacités et des normes commerciales ; - 69^e réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens ; - 38^e session du Comité de sécurité de l'ADN ; - 1^{re} session du Groupe d'experts chargé d'élaborer un nouvel instrument juridique régissant la circulation des véhicules automatisés ; - 74^e session du Groupe de travail du bruit et des pneumatiques ; - 34^e session annuelle du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports ; - 83^e session du Forum mondial de la sécurité routière ; - 11^e session du Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés ;

Réunion du Comité exécutif
à laquelle l'achèvement
de la procédure a été notifié

Réunions formelles avec participation à distance

- 119
- 82^e session du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire ;
 - 158^e session du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports ;
 - 116^e session du Groupe de travail des transports routiers ;
 - 122^e session du Groupe de travail des dispositions générales de sécurité ;
 - 64^e session du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique ;
 - 85^e session du Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse ;
 - 27^e session du Comité des politiques de l'environnement ;
 - 65^e session du Groupe de travail des transports par voie navigable ;
 - 77^e session du Groupe de travail du transport des denrées périssables ;
 - 110^e session du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses ;
 - 84^e session du Groupe de travail de la pollution et de l'énergie ;
 - 185^e session du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules ;
 - 79^e réunion du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE, et sa session conjointe avec la 41^e session de la Commission européenne des forêts ;
 - 5^e session du Groupe de travail des partenariats public-privé ;
 - 14^e réunion du Groupe de travail permanent sur le vieillissement ;
 - 75^e session du Groupe de travail des transports par chemin de fer ;
 - 2^e session du Groupe d'experts chargé d'élaborer un nouvel instrument juridique régissant la circulation des véhicules automatisés ;
 - Session extraordinaire du Forum mondial de la sécurité routière ;
 - 70^e session du Groupe de travail de la sécurité passive ;
- 120
- 30^e session du Comité de l'énergie durable ;
- 121
- 85^e session du Groupe de travail de la pollution et de l'énergie ;
 - 12^e session du Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés ;
 - 39^e session du Comité de sécurité de l'ADN ;
 - 75^e session du Groupe de travail du bruit et des pneumatiques ;
- 122
- 84^e session du Comité des transports intérieurs ;
 - 84^e session du Forum mondial de la sécurité routière ;
 - 186^e session du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules ;
 - 123^e session du Groupe de travail des dispositions générales de sécurité ;
 - 24^e session du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement ;

- 123
- 86^e session du Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse ;
 - 78^e session du Groupe de travail du transport des denrées périssables ;
 - 71^e session du Groupe de travail de la sécurité passive ;
 - Session extraordinaire du Comité des politiques de l'environnement ;
 - 111^e session du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses ;
 - 3^e session du Groupe d'experts chargé d'élaborer un nouvel instrument juridique régissant la circulation des véhicules automatisés ;
 - 13^e session du Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés ;
 - 17^e réunion du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable ;
 - 86^e session du Groupe de travail de la pollution et de l'énergie ;
 - 43^e session du Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières ;
 - 160^e session du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports ;
 - 15^e session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé ;
 - 187^e session du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules ;
 - 70^e réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens ;
 - 7^e session annuelle du Comité directeur des capacités et des normes commerciales ;
- 124
- 73^e session du Groupe de travail des statistiques des transports ;
 - 61^e session du Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure ;
 - 40^e session de la Réunion commune d'experts du Règlement annexé à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (Comité de sécurité de l'ADN) ;
 - 4^e session du Groupe d'experts chargé d'élaborer un nouvel instrument juridique régissant la circulation des véhicules automatisés ;
 - 35^e session du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports ;
 - 76^e session du Groupe de travail du bruit et des pneumatiques ;
- 125
- 85^e session du Forum mondial de la sécurité routière ;
 - 14^e session du Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés ;
 - 124^e session du Groupe de travail des dispositions générales de sécurité ;
 - 161^e session du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports ;
 - 28^e session de la Plénière du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) ;
 - 31^e session du Comité de l'énergie durable ;
 - 66^e session du Groupe de travail des transports par voie navigable ;
 - 117^e session du Groupe de travail des transports routiers ;

Réunion du Comité exécutif
à laquelle l'achèvement
de la procédure a été notifié

Réunions formelles avec participation à distance

126

- 65^e session du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique ;
 - 87^e session du Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse ;
 - 79^e session du Groupe de travail du transport des denrées périssables ;
 - 112^e session du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses ;
 - 188^e session du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules ;
 - 76^e session du Groupe de travail des transports par chemin de fer ;
 - 77^e session du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles ;
 - 6^e session du Groupe de travail des partenariats public-privé ;
 - 72^e session du Groupe de travail de la sécurité passive ;
 - 5^e session du Groupe d'experts chargé d'élaborer un nouvel instrument juridique régissant la circulation des véhicules automatisés.
-

Annexe IV

**Décisions du Comité exécutif concernant les organes
subsidiaires de la Commission économique
pour l'Europe, prises au cours de la période
intersessions (mai 2021-janvier 2023)**

<i>Organes subsidiaires</i>	<i>Décisions</i>	<i>Réunion du Comité exécutif</i>
Comité des politiques de l'environnement	- Prolongation du mandat et du cahier des charges de l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement jusqu'au 30 juin 2023	119
	- Programme de travail du sous-programme Environnement pour 2022	
	- Programme de travail du sous-programme Environnement pour 2023	126
	- Prolongation du mandat et du cahier des charges du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement jusqu'au 31 décembre 2023	
Comité des forêts et de l'industrie forestière ;	- Prolongation du mandat et du cahier des charges de l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement jusqu'au 31 décembre 2023	
	- Mandat révisé et cahier des charges du Groupe d'experts des études de la performance environnementale pour la période 2023-2026	
	- Programme de travail du sous-programme Forêts et industrie forestière pour 2023	120
	- Mandat révisé de l'Équipe de spécialistes des statistiques sur les produits forestiers et le bois-énergie, avec possibilité de renouvellement jusqu'en 2025	
	- Prolongation pour la période 2022-2023 du mandat de l'Équipe de spécialistes des forêts boréales, de l'Équipe de spécialistes du suivi de la gestion durable des forêts, de l'Équipe de spécialistes des produits forestiers durables et de l'Équipe de spécialistes de la communication (Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier)	
Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire ;	- Programme de travail du sous-programme Forêts et industrie forestière pour 2023	125
	- Renouvellement du mandat du Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières pour la période 2022-2026	
	- Programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2022	119
Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire ;	Programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023	126
	- Prolongation du mandat du Groupe consultatif du marché immobilier sous le nom de « Groupe consultatif des bâtiments et villes climatiquement neutres, économes en énergie et durables » pour la période 2023-2024, et révision de son mandat et de son programme de travail pour la période 2023-2024	
	- Mandat et cahier des charges du Forum des maires, ainsi que d'autres éléments pour la période 2023-2024	

<i>Organes subsidiaires</i>	<i>Décisions</i>	<i>Réunion du Comité exécutif</i>
Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (CICPPP) ;	- Programme de travail du sous-programme Coopération et intégration économiques pour 2021	118
	- Programme de travail du sous-programme Coopération et intégration économiques pour 2022	
	- Renouvellement du mandat de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité pour la période 2022-2023	
	- Programme de travail du sous-programme Coopération et intégration économiques pour 2023	124
Comité de l'énergie durable	- Renouvellement du mandat du Groupe de travail des partenariats public-privé pour la période 2023-2027	
	- Examen stratégique révisé du sous-programme Énergie durable	120
	- Programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2022	
	- Renouvellement du mandat de quatre groupes d'experts pour la période 2022-2023	
	- Changement de nom du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon, qui devient le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de la transition juste, dont le cadre de référence est révisé et le mandat renouvelé jusqu'au 31 décembre 2023	
Conférence des statisticiens européens	- Programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2023	125
	- Prolongation du mandat de deux équipes spéciales relevant du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour la période 2023-2024	
	- Programme de travail du sous-programme Statistiques pour 2022	120
Comité des transports intérieurs (CTI)	- Mandat des équipes de spécialistes suivantes : Équipe spéciale sur la mesure de l'économie circulaire (2022-2023), Équipe spéciale sur l'intendance des données (2022-2023) et Équipe spéciale sur le rôle des offices statistiques nationaux dans la réalisation des objectifs nationaux en matière de climat (2022-2024)	
	- Programme de travail du sous-programme Statistiques pour 2023	126
	- Mandat des cinq équipes de spécialistes établies sous l'auspice de la Conférence des statisticiens européens pour 2023-2027	
Comité directeur des capacités et des normes commerciales	- Programme de travail du sous-programme Transports pour 2022	122
	- Mandat et cahier des charges du Groupe d'experts de la mise en œuvre de l'e-CMR pour la période 2022-2023	
	- Mandat du Groupe d'experts des infrastructures cyclables pour 2022-2024	
Comité directeur des capacités et des normes commerciales	- Programme de travail du sous-programme 6 (commerce) pour 2022	118
	- Programme de travail du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) pour 2021	
	- Programme de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) pour 2021	

<i>Organes subsidiaires</i>	<i>Décisions</i>	<i>Réunion du Comité exécutif</i>
	- Programme de travail du sous-programme 6 (commerce) pour 2023	124
	- Programme de travail du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6)	
	- Programme de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7)	
	- Mandat et cahier des charges de l'Équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre jusqu'en 2024	
Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU)	- Programme de travail du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques pour la période 2021-2022	117
	- Mandat et cahier des charges de l'Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire pour la période allant de mi-2021 à mi-2023	
	- Mandat et cahier des charges du Groupe consultatif du Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE/ONU) pour la période 2022-2023	121
	- Programme de travail du CEFACT-ONU pour la période 2023-2024	125
	- Prolongation du mandat de l'Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire du CEFACT-ONU pour la période 2023-2025	
Groupe de travail permanent sur le vieillissement	- Programme de travail de la composante Population du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2022	121

Annexe V

Autres questions abordées

<i>Autres questions abordées</i>	<i>Réunion du Comité exécutif</i>
Plan d'évaluation pour 2022 (mise à jour)	117
Plan de travail d'évaluation pour 2023	119
Plan d'évaluation pour 2024	126
Rapport annuel sur les évaluations menées en 2020	116
Rapport annuel sur les évaluations menées en 2021	122
Rapport annuel sur les activités de coopération technique menées en 2020	117
Rapport annuel sur les activités de coopération technique menées en 2021	123
La Commission économique pour l'Europe en tant que coordinatrice pour les commissions régionales en 2022	122
Évaluation des échanges de la Commission économique pour l'Europe avec le secteur privé	120
Politique d'évaluation de la Commission économique pour l'Europe	119
Suivi de la soixante-neuvième session de la Commission économique pour l'Europe	117, 120
Faits nouveaux survenus dans la région de la Commission économique pour l'Europe	123, 124
Dispositions relatives au service des réunions	119, 120, 122
Préparatifs pour le Forum des maires	118, 121
Préparatifs pour le Forum régional pour le développement durable en 2023	125
Préparatifs pour le Forum régional pour le développement durable en 2022	118, 119, 121
Préparatifs pour la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe	118, 119, 123, 125, 126
Préparatifs pour le soixante-quinzième anniversaire de la Commission économique pour l'Europe	120, 121
Projet de budget-programme pour 2024	126
Projet de budget-programme pour 2023	119
Rapport sur les partenariats de la Commission économique pour l'Europe	124
Stratégie de coopération technique de la Commission économique pour l'Europe	116
Point sur les procédures spéciales mises en place pendant la pandémie de COVID-19	116, 117, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126

En outre, le Comité exécutif a approuvé 36 projets extrabudgétaires au cours de la période intersessions.